

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00356 Numéro SIREN : 512 737 057 Nom ou dénomination : A.C. IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 4174

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SASU AC IMMO

271 avenue de Laon

51100 REIMS

NAF : 6810Z-

Siret : 51273705700046



7 rue Gabriel Voisin
51688 REIMS Cedex 2

Tél. 03 26 09 24 66

Fax. 03 26 09 77 92

Web. www.fcn.fr



SOMMAIRE

Comptes annuels	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6

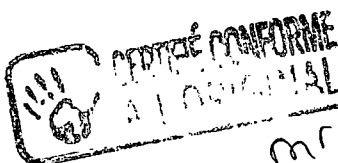
Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	780	780		
Autres immobilisations corporelles	13 728	3 783	9 944	1 593
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 000		1 000	1 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 508	4 563	10 944	2 593
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	577 353		577 353	532 569
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs	103		103	948
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	97 930		97 930	9 563
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	709 392		709 392	1 154 434
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 384 778		1 384 778	1 697 514
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 400 286	4 563	1 395 722	1 700 107

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>	300 000	300 000
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	30 000	30 000
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	676 165	20 846
<i>Report à nouveau</i>		556 696
Résultat de l'exercice	198 896	198 624
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 205 062	1 106 165
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>	100 000	100 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>		372 726
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	100 000	472 726
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses – Associés</i>	69 594	60 606
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 184	15 451
<i>Personnel</i>	3 493	941
<i>Organismes sociaux</i>	5 471	3 625
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	4 621	36 358
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		451
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	5 296	3 784
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	18 882	45 159
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES	190 660	593 942
<i>Ecart de conversion – Passif</i>		
TOTAL PASSIF	1 395 722	1 700 107



Mr CHEGLIBI
[Signature]

Annexe

**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SASU AC IMMO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 395 722 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 198 896 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

**Règles et méthodes comptables**

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	780			780
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport		7 531		7 531
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 095	2 229	1 128	6 197
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 875	9 760	1 128	14 508
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 000			1 000
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 000			1 000
ACTIF IMMOBILISE	6 875	9 760	1 128	15 508

 Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>		9 760		9 760
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice		9 760		9 760
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>		1 128		1 128
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice		1 128		1 128

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
<i>– Frais d'établissement et de développement</i>				
<i>– Fonds commercial</i>				
<i>– Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations incorporelles				
<i>– Terrains</i>				
<i>– Constructions sur sol propre</i>				
<i>– Constructions sur sol d'autrui</i>				
<i>– Installations générales, agencements et aménagements des constructions</i>				
<i>– Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>	780			780
<i>– Installations générales, agencements aménagements divers</i>		683		683
<i>– Matériel de transport</i>		726	1 128	3 100
<i>– Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	3 502			
<i>– Emballages récupérables et divers</i>				
Immobilisations corporelles	4 282	1 409	1 128	4 563
ACTIF IMMOBILISE	4 282	1 409	1 128	4 563

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 98 033 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>			
<i>Autres</i>	98 033	98 033	
<i>Capital souscrit – appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>			
Total	98 033	98 033	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Abandon de Compte courant de 1500 € avec clause de retour à meilleure fortune dans la société ABART IMMO au 31/12/2021

 Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 190 660 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	100 000	14 402	85 598	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 184	2 184		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	18 882	18 882		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	69 594	69 594		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	190 660	105 062	85 598	
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	100 000			
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	100 000			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 69 594 euros.



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	3 493
<i>Charges sociales s/congés à payer</i>	988
<i>Etat – autres charges à payer</i>	1 746
<i>Taxe sur les salaires CAP</i>	2 814
<i>Taxe d'apprentissage CAP</i>	168
<i>Formation continue CAP</i>	153
Total	9 363

AC IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 271 Avenue de Laon,
51100 REIMS
512 737 057 RCS REIMS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 MAI 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 198 896,47 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	198 896,47 €
A titre de dividende.....	100 000,00 €
Soit 33,33 € par action	

Solde.....	98 896,47 €
------------	-------------

Affecté en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 775 061,82 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

AC

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 30 000,00 euros, soit 10,00 € par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 85 714,29 euros, soit 28,57 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 85 714,29 €

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 100 000,00 euros, soit 33,33 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 €

Certifié conforme
Le Président

